

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



L'an deux mille seize,

le 13 décembre à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle Polyvalente de Saint-Dolay en séance publique sous la présidence de Monsieur André PAJOLEC, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

DATE de CONVOCATION
8 DECEMBRE 2016

DATE d'AFFICHAGE
16 DECEMBRE 2016

NOMBRE de CONSEILLERS :

En exercice : 37
Présents : 31
Votants : 34

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mme Colette BENOIT, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Patrick BUESSLER-MUELA, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Nathalie CALLE, - MM. Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Christian DROUAL, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Louis GACHE, - Mme Bernadette GRIGNON, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - M. André PAJOLEC, - Mme Martine PENOT, - M. Jean-Pierre PRUNAUT, - Mme Christine RENAULT-TREGOUET, - Régine ROSSET, - Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : MM. Daniel BOURZEIX, - Jean-François BREGER, - Joseph BROHAN, - Yvette LOUER, - Hervé MICHAUD, - Bertrand ROBERDEL.

M. Jean-François BREGER donne pouvoir à M. Christian DROUAL

M. Joseph BROHAN donne pouvoir à M. Jean-Pierre PRUNAUT

M. Bertrand ROBERDEL donne pouvoir à Mme Régine ROSSET

Mme Yvette LOUER donne pouvoir à Mme Mireille LUCAS

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Joël BOURRIGAUD a été élu Secrétaire.

**DELIBERATION N°172-2016 – POLE RESSOURCES ET FINANCES – COTISATION 2016 AU SYNDICAT MIXTE MEGALIS
POUR L'ADHESION AU BOUQUET DE SERVICES NUMERIQUES**

M. Guy DAVID, Vice-président en charge des finances, rappelle que le montant des contributions et subventions 2016 versées aux différents organismes a été fixé par délibération n°40-2016 en date du 29 mars 2016.

Il convient de délibérer à nouveau concernant la cotisation due au Syndicats Mégalis Bretagne pour l'adhésion au bouquet de services numériques, suite à une erreur de reprise du montant.

Le montant indiqué dans la délibération n°40-2016 est de 4 500 €, alors que le montant de la cotisation due est de 5 400 €.

Au vu des éléments ci-dessus exposés, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **FIXE** la cotisation 2016 au Syndicat Mégalis Bretagne pour l'adhésion au bouquet de services numérique à 5 400 €,
- **AUTORISE** le Président à procéder au versement de cette cotisation, inscrite au Budget primitif 2016 au compte 6281 « concours divers et cotisations ».

Pour Extrait Certifié Conforme,
A Muzillac, le 16/12/2016
Le Président

